

Principe relatif aux contrôles internes, aux rapports financiers, à la conservation de documents et aux audits

Énoncé de principe :

Les employés de 3M ainsi que les tiers auxquels s'applique le présent Principe sont responsables du maintien de l'intégrité des rapports financiers établis par la société. Les employés de 3M doivent (1) s'assurer que les rapports qu'ils rédigent et utilisent reflètent la véritable nature des transactions effectuées par 3M, (2) respecter l'ensemble des procédures définies en matière d'examen et d'approbation des dépenses, (3) se conformer aux contrôles internes effectués par 3M et respecter les obligations portant sur la conservation des documents.

Les employés sont responsables de l'exactitude et de la précision des données financières, aussi bien actuelles que prévues, ainsi que de la ponctualité de leur remise. En outre, ils sont responsables de la conformité aux contrôles internes de 3M portant sur l'établissement des rapports financiers, les vérifications et les procédures en matière de divulgation d'informations, la conservation de documents et les politiques d'audit. 3M s'assure du respect de ces Politiques en faisant appel aussi bien à des contrôleurs de gestion qu'à des contrôleurs externes indépendants, mais aussi en surveillant l'intégrité de la gestion et des rapports financiers de la société. Il est demandé à tous les employés de coopérer pleinement et de fournir des informations exhaustives aux contrôleurs de gestion de 3M, aux contrôleurs externes indépendants de 3M, mais également aux services de la sécurité, des affaires juridiques ou encore de la conformité et de la conduite professionnelle de 3M.

Étant donné que 3M est une entreprise américaine, les employés du monde entier doivent se conformer aux lois et règlements des États-Unis régissant l'exactitude des registres commerciaux de 3M.

En tant qu'entreprise américaine cotée en bourse, 3M doit se conformer aux exigences de la loi Sarbanes-Oxley (SOX).

La direction de 3M se charge de la préparation d'états financiers annuels et trimestriels consolidés à la fois exhaustifs et précis, dans la droite ligne des principes comptables généralement reconnus ; elle assure le respect de règles comptables et financières appropriées, et veille à l'existence de politiques et de contrôles internes qui permettent de garantir le respect des normes comptables ainsi que des lois et règlements concernés.

Il est nécessaire de se conformer à la Politique mondiale d'approvisionnement de 3M, sauf dérogation accordée par le vice-président du service d'approvisionnement.

Objectif :

3M génère chaque jour d'innombrables rapports financiers et commerciaux, parmi eux notamment des bons de commande, contrats, rapports de fabrication, rapports de frais, factures, données de fabrication et de laboratoire, rapports de réglementation pour les entités gouvernementales, messages électroniques, feuilles de temps, relevés téléphoniques, et bien d'autres encore. Les registres commerciaux et les rapports financiers de 3M doivent être précis et conformes aux lois et règlements sur l'information financière en vigueur dans le monde. Tout manquement aux règles d'établissement et de conservation de rapports financiers et commerciaux corrects et précis peut exposer 3M à des risques juridiques et commerciaux. Il est essentiel de disposer de rapports fidèles et précis afin de prendre de bonnes décisions commerciales et de préserver l'intégrité de nos déclarations de revenus, des divulgations financières exigées par le gouvernement et des autres états financiers. La direction de 3M, le Conseil d'administration de 3M, nos actionnaires, les institutions financières, les agences de notation et les gouvernements du monde entier doivent pouvoir avoir confiance en l'exactitude de nos rapports financiers.

Le présent Principe s'applique à tous les employés de 3M du monde entier, et peut également s'appliquer aux personnes qui agissent pour le compte de 3M. Pour plus d'informations sur les circonstances dans lesquelles un tiers est susceptible d'être concerné par les Principes du Code de conduite, consultez le Principe de conformité.

Directives supplémentaires :

Pour des renseignements précis sur les procédures et les obligations relatives aux activités financières, reportez-vous aux normes comptables internationales de 3M. Si vous avez des questions spécifiques sur le sujet, contactez le service financier de votre service commercial.

Contrôles internes

- Tenez régulièrement des registres et des comptes à la fois exhaustifs et précis faisant état de l'ensemble des opérations commerciales, des actifs, des fonds ainsi que des engagements financiers de la société.
- Lorsqu'un employé sous votre responsabilité directe vous demande la validation de dépenses, assurez-vous de leur régularité et vérifiez l'existence de documents pertinents et précis pouvant justifier ces dépenses.
- Les employés disposant du pouvoir de valider des dépenses doivent prendre leur rôle au sérieux et vérifier systématiquement que les dépenses soumises à leur approbation sont conformes aux politiques de la société. Les employés peuvent être autorisés à déléguer leur pouvoir dans certaines circonstances ; néanmoins, ils restent pleinement responsables des décisions prises au cours de cette délégation. La délégation de pouvoir doit s'accompagner de consignes claires et d'une surveillance constante.
- Respectez les mesures de contrôle et les procédures relatives à la divulgation d'informations : de la sorte, les informations importantes seront enregistrées, traitées, récapitulées et enfin communiquées aux membres du personnel concernés au sein des services de comptabilité et d'audit situés à Saint Paul. Ces derniers pourront alors évaluer la nécessité de dévoiler ou non les développements, les risques et les autres éléments d'information importants ayant un rapport avec l'activité de 3M.
- Exploitez toujours les ressources de la société avec efficacité.
- Protégez l'ensemble des actifs de la société, notamment les actifs physiques, financiers et informationnels.
- Procédez à des demandes de remboursement exclusivement pour les dépenses engagées au bénéfice de 3M.
- Ne cherchez pas à contourner les procédures d'examen et d'approbation.

Rapports financiers

- Fournissez des informations exhaustives, honnêtes, précises et compréhensibles, qu'elles soient de nature financière ou autre, dans les rapports internes et dans toute communication dont vous avez conscience qu'elle est susceptible d'avoir une influence à la suite de sa publication dans des communiqués de presse ou dans des documents déposés soit auprès de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis, soit auprès d'un autre organisme public ou d'autoréglementation.
- Enregistrez les recettes et les dépenses sans vous tromper de période comptable ; procédez à des régularisations le cas échéant.
- N'utilisez jamais les fonds ou les biens de 3M à des fins illégales, abusives ou contraires à l'éthique.
- Faites en sorte que les rapports financiers soient cohérents vis-à-vis de la situation actuelle de la société.
- Ne fournissez jamais de rapports financiers imprécis, tels que des états de frais de déplacement et de séjour surestimés, des feuilles de temps ou des factures erronées, etc.
- Respectez systématiquement les obligations imposées par 3M dans le domaine de la comptabilisation des produits.
- N'associez jamais une dépense à un objet différent de son objet réel.

Conservation de documents

- Conservez les registres, les courriers électroniques, les fichiers informatiques et les autres documents de la société en respectant la durée de conservation prescrite par la Politique de conservation de documents de 3M ou bien par la loi en vigueur, la période de conservation la plus longue étant à retenir. Les employés qui ont connaissance d'une procédure ou d'une enquête judiciaire en cours ou éventuelle impliquant la société, ou touchant à un élément quelconque en lien avec leur activité, doivent immédiatement prendre des mesures visant à préserver tous les documents et fichiers potentiellement utiles et informer rapidement leur conseiller juridique 3M assigné de la situation.

Coopération avec les auditeurs internes et externes

- Coopérez pleinement avec les contrôleurs de gestion de 3M et experts-comptables indépendants chargés des vérifications et fournissez-leur des informations exhaustives.

Procédure suivie par le Comité d'audit lors du traitement des réclamations d'ordre comptable ou portant sur un audit

- Le Comité d'audit a défini une procédure à suivre lors de la réception, de la conservation et du traitement d'une plainte au sujet de la comptabilité, d'un contrôle comptable interne, d'un rapport financier (dans la plupart des pays) ou d'un audit. Celle-ci prévoit entre autres le dépôt confidentiel et anonyme de telles plaintes. Les employés ont la possibilité de déposer ce type de réclamation, à titre anonyme s'ils le souhaitent, en appelant le 1-800-243-0857, en écrivant à l'auditeur général à l'adresse suivante : 3M General Auditor, 3M Corporate Auditing Department, 3M Center 224-06-N-11, St. Paul, MN 55144-1000, USA, ou encore par l'intermédiaire du site 3M-Ethics.com. La rubrique « Signaler un problème ou poser une question » du site Internet consacré à la conformité et à la conduite professionnelle détaille les différentes possibilités de signalement anonyme. Tous ces signalements feront l'objet d'un examen approfondi et déboucheront si nécessaire sur une enquête. Des mesures correctives seront adoptées si la situation le justifie.
- 3M interdit les représailles à l'encontre de toute personne faisant état d'un problème déontologique de bonne foi ou coopérant dans le cadre d'une enquête menée par la société.

Sanctions :

Les registres commerciaux et les rapports financiers de 3M doivent être précis et conformes aux lois et règlements sur l'information financière en vigueur dans le monde. Le non-respect de cette législation est susceptible d'entraîner des sanctions civiles, voire pénales, prononcées à votre encontre ou à l'encontre de 3M. Un tel comportement peut également perturber gravement l'activité de 3M ou nuire à sa réputation. La violation du Code de conduite de 3M entraînera des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.